

OMPI



P/A/I/1.Rev.
ORIGINAL: anglais
DATE: 16 septembre
1970

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
BUREAUX INTERNATIONAUX RÉUNIS POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

GENÈVE

BIRPI

**UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (UNION DE PARIS)**

ASSEMBLÉE

**Première Session ordinaire
Genève, 21-29 septembre 1970**

PROJET D'ORDRE DU JOUR

proposé par le Directeur des BIRPI

1. Election d'un Président provisoire
Voir document AB/I/1.Rev., paragraphe 49.
2. Adoption de l'ordre du jour
Voir le présent document.
3. Adoption du règlement intérieur
Voir Convention de Paris (Stockholm), article 13.8),
et document AB/I/2.
4. Election du Bureau
Selon le projet de règlement intérieur de
l'Assemblée (document AB/I/2), il s'agit de
l'élection d'un Président et de deux Vice-
présidents.
5. Election des membres ordinaires du Comité exécutif
de l'Union de Paris
Voir Convention de Paris (Stockholm), articles
13.2)a)iv) et 14.2)a), 3), 4), et le projet de
règlement intérieur (document AB/I/2) du Comité
exécutif.

6. Participation à l'élection du Directeur général

Voir Convention OMPI, article 6.3)g), et documents AB/I/12, 17 et 22.

7. Examen et approbation des rapports et activités (depuis décembre 1967) du Directeur des BIRPI en ce qui concerne l'Union de Paris

Voir Convention de Paris (Stockholm), article 13.2)a)iii), et documents AB/I/3 et AB/I/4.

Il est proposé que ce point de l'ordre du jour soit examiné au cours d'une réunion conjointe avec la Conférence de représentants de l'Union de Paris.

8.a) Etablissement du programme et adoption du budget triennal (1971-1973) de l'Union de Paris

Voir Convention de Paris (Stockholm), article 13.2)a)vi), et documents AB/I/7 et AB/I/8.

Il est proposé que ce point de l'ordre du jour soit examiné au cours d'une réunion conjointe avec l'Assemblée générale de l'OMPI, la Conférence de l'OMPI, les Conférences de représentants des Unions de Paris, de Berne et de Nice et les Assemblées des Unions de Berne et de Nice.

b) Arrangement universel concernant les marques

Voir la proposition des Etats-Unis d'Amérique (document AB/I/20).

Il est proposé que ce point de l'ordre du jour soit examiné au cours d'une réunion conjointe avec la Conférence de représentants et le Comité exécutif de l'Union de Paris.

c) Pays en voie de développement et concession de licences

Voir la proposition de la Suède (document AB/I/21).

Il est proposé que ce point de l'ordre du jour soit examiné au cours d'une réunion conjointe avec la Conférence de représentants et le Comité exécutif de l'Union de Paris.

- 9.a) Adoption d'une résolution concernant les contributions spéciales au programme de PCT pour l'année 1971

Voir Convention de Paris (Stockholm), article 13.2)xii), et document AB/I/11.Rev.

Il est proposé que ce point de l'ordre du jour soit examiné au cours d'une réunion conjointe avec la Conférence de représentants et le Comité exécutif de l'Union de Paris.

- b) Application de la Résolution de la Conférence diplomatique de Washington sur le Traité de coopération en matière de brevets

Voir document AB/I/18.

Il est proposé que ce point de l'ordre du jour soit examiné au cours d'une réunion conjointe avec la Conférence de représentants et le Comité exécutif de l'Union de Paris.

10. Confirmation de l'ICIREPAT

Voir Convention de Paris (Stockholm), article 13.2)a)xii), et document AB/I/13.

Il est proposé que ce point de l'ordre du jour soit examiné au cours d'une réunion conjointe avec la Conférence de représentants de l'Union de Paris. La décision de constituer l'ICIREPAT en un Comité d'experts de l'Union de Paris a été prise par la Conférence de représentants de l'Union de Paris lors de sa deuxième session (décembre 1967; document CR/II/15, paragraphe 22), tandis que le Règlement intérieur de l'ICIREPAT a été établi par le Comité exécutif de l'Union de Paris lors de sa quatrième session (septembre 1968) (voir document CEP/IV/18, annexe II).

11. Adoption du règlement financier

Voir Convention de Paris (Stockholm), article 13.2)a)vii), et documents AB/I/5 et 16.

Il est proposé que ce point de l'ordre du jour soit examiné au cours d'une réunion conjointe avec l'Assemblée générale et la Conférence de l'OMPI ainsi que les Assemblées des Unions de Berne et de Nice.

12. Désignation des vérificateurs des comptes

Voir Convention de Paris (Stockholm), article 16.8), et document AB/I/6.

Il est proposé que ce point de l'ordre du jour soit examiné au cours d'une réunion conjointe avec l'Assemblée générale de l'OMPI et les Assemblées des Unions de Berne et de Nice.

13. Admission des observateurs

Voir le projet de règlement intérieur de l'Assemblée (document AB/I/2) et document AB/I/14.

Il est proposé que ce point de l'ordre du jour soit examiné au cours d'une réunion conjointe avec les dix autres organes.

14. Adoption du rapport de la session.

Fin du document_7